

**INSERR**



**Institut national  
de **sécurité routière**  
et de **recherches****



Seul organisme national de formation dédié à la sécurité routière

**RAPPORT D'ACTIVITES 2016**

**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016**

**Document réalisé par l'INSERR**

**Mai 2017.**

**Photos ©INSERR**

# Sommaire

## Les activités

### Les formations

Les agents de la fonction publique	7
Les professions réglementées	15
Les entreprises et administrations	18
Les examens et concours	20

### Les fonctions support

Les ressources humaines	22
La communication	22
Le site internet	24

## Les grands chiffres

Les principaux éléments comptables	26
Le bilan pédagogique	28
L'impact sur la vie locale	28
Les marchés publics	29





# Activités





# LES FORMATIONS

## ➡ La formation des agents de la fonction publique

### //// LA FORMATION INITIALE

#### 1. Les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR)



En 2016, la promotion des Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière formés à l'INSERR a compté quarante-cinq stagiaires.

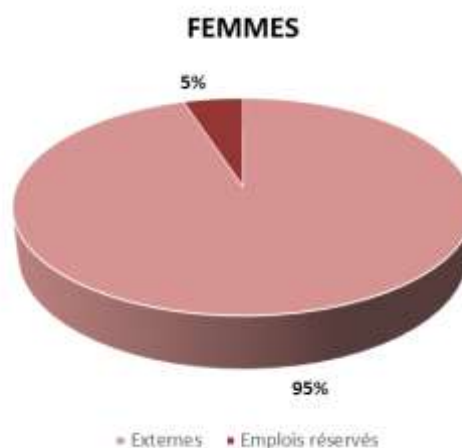
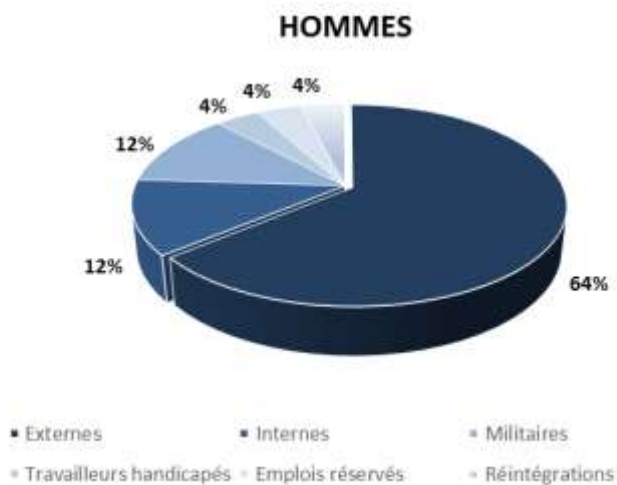
Ces promotions sont composées de :

- concours externe : 35
- concours interne : 3
- détachement (militaire) : 3
- réintégration : 1
- emploi réservé : 2
- travailleur handicapé : 1

Leurs origines professionnelles sont variées :

- Enseignants de la conduite : 63 %
- Activités du tertiaire (administration, commerce, transport,...) : 16 %
- Ministère de l'intérieur : 7 %
- Ministère de la défense : 4 %
- Métiers du bâtiment : 4 %
- Collectivités territoriales : 2 %
- Sans emploi / étudiants : 2 %
- Non renseigné : 2 %

Cette promotion se compose de vingt femmes et vingt-cinq hommes. La moyenne d'âge s'élève à 39 ans, allant de 24 ans pour le plus jeune à 54 ans pour le plus âgé.



La proportion des stagiaires issus de la filière de l'enseignement de la conduite est en augmentation puisque 53% d'entre eux en sont issus contre 51% en 2015.

Un fonctionnaire IPCSR en réintégration a suivi le cursus de formation complet.

La durée de la formation est de six mois, dont 117 jours à l'INSERR, le reste du temps étant consacré aux stages sur le terrain.

Le programme d'enseignement est construit autour de dix objectifs généraux organisés par modules.

En vue de la délivrance de l'accréditation provisoire<sup>1</sup>, chaque module de formation, excepté celui relatif à la communication, fait l'objet d'une évaluation assortie d'un coefficient.

S'agissant de l'accréditation définitive<sup>2</sup>, et après un avis favorable donné lors de l'accréditation provisoire et une période d'acquisition d'expérience, une évaluation définitive des acquis est effectuée sur le terrain par un délégué au permis de conduire et à la sécurité routière. Un jury se réunit pour délivrer aux stagiaires cette accréditation définitive.

<sup>1</sup> Accréditation délivrée au terme des six mois de formation du stagiaire lui permettant d'évaluer en toute autonomie les candidats au permis de conduire, catégorie B (voiture),

<sup>2</sup> Accréditation délivrée au terme des douze mois après le début de la formation. Cette accréditation est une condition impérative à la titularisation du fonctionnaire.

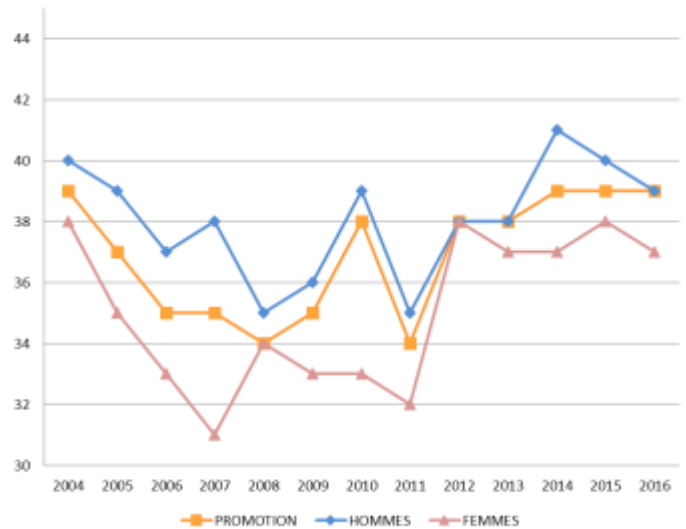


## Quelques statistiques

### Evolution de la moyenne d'âge entre 2011 et 2016

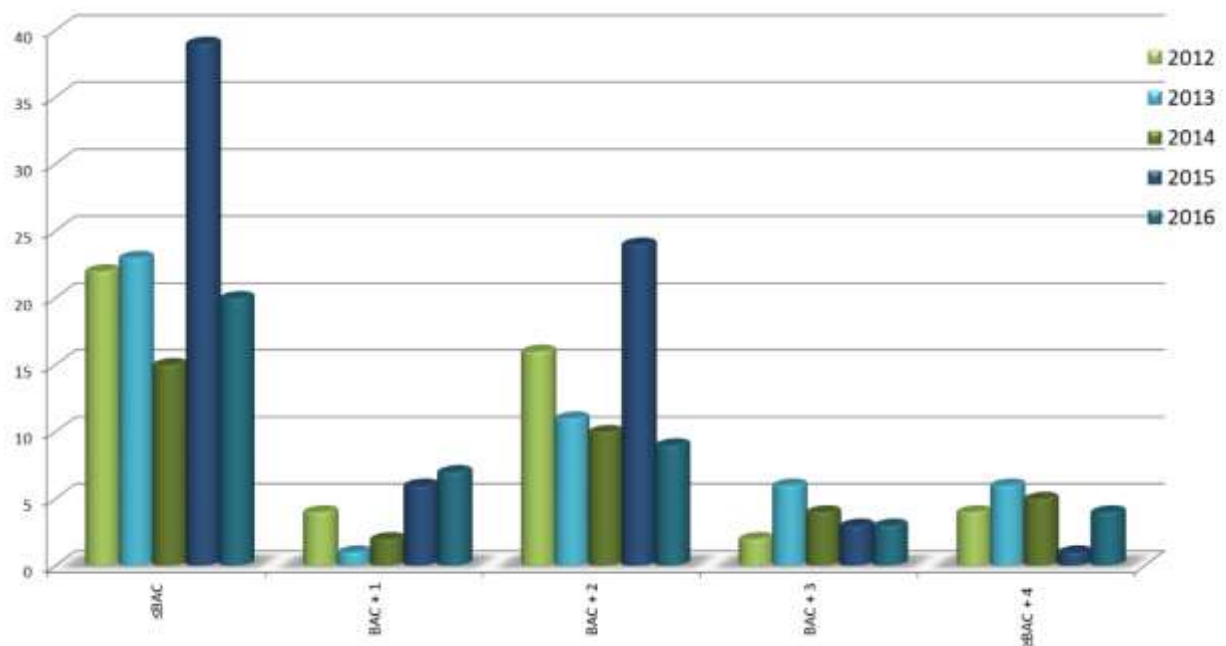
	hommes		femmes	
2011	31	62%	19	38%
2012	24	62%	24	38%
2013	21	44%	27	56%
2014	17	47%	19	53%
2015	46	63%	27	37%
2016	25	56%	20	44%

Agés moyens



### Niveau d'études comparé entre 2012 et 2015

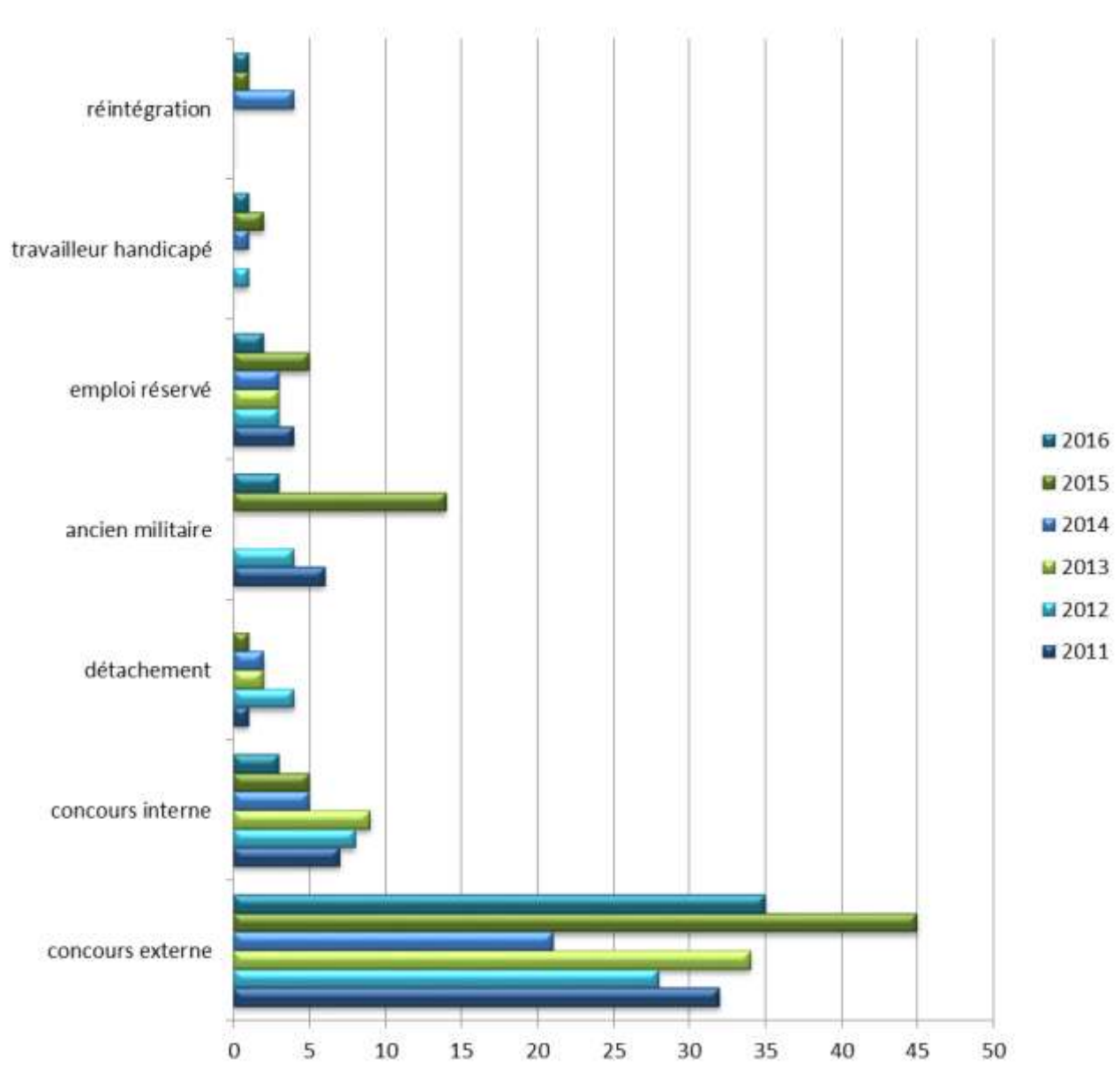
	2012		2013		2014		2015		2016	
≤BAC	22	47%	23	49%	15	42%	39	53%	20	47%
BAC + 1	4	8%	1	2%	2	6%	6	8%	7	16%
BAC + 2	16	33%	11	23%	10	28%	24	33%	9	21%
BAC + 3	2	4%	6	13%	4	11%	3	4%	3	7%
≥BAC + 4	4	8%	6	13%	5	14%	1	1%	4	9%



### Origine de recrutement

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
concours externe	32	28	34	21	45	35
concours interne	7	8	9	5	5	3
détachement	1	4	2	2	1	0
ancien militaire	6	4	0	0	14	3
emploi réservé	4	3	3	3	5	2
travailleur handicapé	-	1	-	1	2	1
réintégration	-	-	-	4	1	1
	50	48	48	36	73	45

### Origines professionnelles



## 2. Les délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR)



La promotion 2016 des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) est entrée en formation à l'INSERR le lundi 1 août 2016.

Cette promotion est composée de onze agents :

- concours externe : 3
- concours interne : 4
- liste d'aptitude : 4

Cette promotion se compose de cinq femmes et six hommes. La moyenne d'âge s'élève à 42 ans, allant de 24 ans à 62 ans.

45 % de la promotion a un niveau d'études supérieur ou égal à BAC+4.

La formation des délégués vise deux objectifs fondamentaux :

- devenir un cadre de la fonction publique de premier niveau,
- devenir un délégué à l'éducation routière.

Les points forts de ce processus de formation sont les suivants :

- un socle de thèmes obligatoires (communication, prise de parole en public, animation de réunions, développement des compétences, management situationnel, accompagnement du changement, gestion du stress et des conflits),
- une information et une implication de la hiérarchie des délégués stagiaires,
- un projet managérial, comme outil d'ancrage des concepts appris à l'INSERR, dans les premiers mois de la prise de fonctions,
- un bilan managérial et sa restitution face à un jury.

En juin 2016, chaque délégué issu de la promotion 2015 a présenté, devant un jury, un projet managérial élaboré au cours de ses différents stages sur le terrain.



*La promotion 2015 des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière*

## //// LA FORMATION CONTINUE DE LA FILIERE EDUCATION ROUTIERE

La formation continue de la filière institutionnelle de l'éducation routière a principalement porté sur la préparation et les qualifications aux permis de conduire du groupe lourd.

Certains modules complémentaires ont été réalisés au profit des agents IPCSR.

### 1. Préparation et qualifications aux examens du permis de conduire du groupe lourd

- **Préparation aux permis de conduire du groupe lourd**

La délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR) a confié, au titre de l'année 2016, la formation de vingt-quatre agents (vingt-deux IPCSR et trois DPCSR) aux permis de conduire du groupe lourd (C, D et CE).

Tous les agents ont obtenu les catégories C, D et CE du permis de conduire.

Le taux de réussite à la première présentation s'élève à **95 %** contre 96.64 % en 2015.

- **Qualifications aux permis de conduire du groupe lourd**

D'octobre à novembre 2016, quatre sessions de huit stagiaires ont été programmées pour une formation sur deux semaines.

L'accréditation professionnelle de ces agents s'est déroulée au cours du premier semestre 2017, après une période d'activité sous tutorat sur le terrain.

### 2. Contrôle des centres de sensibilisation à la sécurité routière

La délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR) a confié, au titre de l'année 2016, la formation de quatre-vingt agents IPCSR.

Ces agents sont statutairement chargés du contrôle des stages de sensibilisation à la sécurité routière. Le cadre réglementaire des stages de sensibilisation à la sécurité routière (SSSR) a été rénové en 2012, il convient de former les agents IPCSR volontaires à cette nouvelle mission.

Quatre sessions d'une durée de 2.5 jours ont été organisées sur le site de l'INSERR.

### 3. Formations diverses

A la demande des services de l'Etat (DDT ou DDTM), l'INSERR est intervenu pour former des agents délégués et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière dans divers domaines en lien avec leur activité.

Modules	Nombre d'agents formés	Commanditaires
Gestion des situations relationnelles difficiles	19	69
Référentiel pour une éducation à la mobilité citoyenne (REMC)	102	67, 80, 15, 59, 73, 39 et 70
Harmonisation des pratiques professionnelles "motocyclette" <i>module théorie</i>	21	91
Harmonisation des pratiques professionnelles "A" <i>module théorie</i>	65	68, 73, 32, 65, 74, La Réunion
Harmonisation des pratiques professionnelles "B" <i>module théorie et pratique</i>	16	04, 05 et 50
Harmonisation des pratiques professionnelles "GL" <i>module théorie et pratique</i>	11	74
Infocentre	13	68 et 56

### **1. La réintégration des agents inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière**

L'INSERR a en charge, pour le compte de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR), la maîtrise d'œuvre de la formation continue des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière n'ayant pas réalisé d'épreuves dans les catégories du permis de conduire du groupe B depuis plus de 24 mois.

Quatre agents ont suivi un module spécifique de formation dans le cadre du renouvellement des qualifications professionnelles à l'évaluation des candidats au permis de conduire des catégories A et/ou B.

### **2. La formation des agents publics à la passation des épreuves théoriques du code de la route**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du permis de conduire, la délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR) a confié à l'INSERR la formation des agents publics au contrôle de l'épreuve théorique générale (ETG) du permis de conduire. Deux agents publics ont été formés en 2016.

### **3. La formation initiale des agents de la Poste pour l'examen pratique B du permis de conduire**

L'article L.221-5 du code de la route, issu de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, prévoit que l'autorité administrative puisse recourir à des agents publics ou contractuels comme examinateurs autorisés à faire passer les épreuves pratiques de l'examen de la catégorie B (voiture), et ainsi réduire à 45 jours le délai d'attente d'une place d'examen entre deux présentations.

Trois régions sont concernées par ce dispositif : Ile-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'azur.

Une promotion de quarante-huit stagiaires a rejoint l'INSERR le 16 novembre 2015. Elle était composée de dix femmes et trente-huit hommes. La moyenne d'âge s'élève à 41 ans, allant de 26 ans pour le plus jeune à 57 ans pour le plus âgé. Deux agents étaient issus de la filière de l'enseignement de la conduite.

La formation s'est déroulée sur soixante-deux jours d'apports pédagogiques exclusivement consacrés à la procédure d'évaluation B et comprenait des stages sur le terrain.

Le programme d'enseignement est construit autour de deux objectifs principaux :

- évaluer les aptitudes des candidats en matière de conduite automobile et leurs connaissances et comportements en matière de sécurité routière,
- faire progresser la qualité de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

Neuf agents ont démissionné en cours de formation. Trois agents n'ont pas terminé le cursus compte-tenu d'un niveau de compétences insuffisant.

Toutes ces compétences ont fait l'objet d'évaluations au cours de formation à l'institut (accréditation provisoire<sup>3</sup>) et en fin de formation (accréditation définitive<sup>4</sup>).

Cette aptitude a été validée par un jury final qui s'est réuni en fin de formation : trente-trois agents ont été accrédités et trois d'entre eux ont bénéficié d'un complément de formation et d'un report d'accréditation.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2016, trente-cinq examinateurs B étaient accrédités.

---

<sup>3</sup>Accréditation délivrée au terme des six mois de formation du stagiaire lui permettant d'évaluer en toute autonomie les candidats au permis de conduire, catégorie B (voiture),

<sup>4</sup> Accréditation délivrée au terme des douze mois après le début de la formation. Cette accréditation est une condition impérative à la titularisation du fonctionnaire.

#### **4. La formation d'un agent de la principauté de Monaco**

Le gouvernement de la principauté de Monaco dispose d'un service des titres de circulation qui gère, notamment, l'organisation des examens et la délivrance des permis de conduire.

Dans ce cadre, l'INSERR a accueilli un agent inspecteur du permis de conduire monégasque. Ce dernier a suivi le cursus complet de formation initiale des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, promotion 2016.

**Au total, les formations initiales et continues de la filière institutionnelle ont représenté 8 471 jours de formation pour les IPCSR et 1 088 jours de formation pour les DPCSR en 2016.**

## ➔ Les formations spécifiques pour les professions réglementées

### //// LA FORMATION DES MEDECINS AU CONTROLE MEDICAL REGLEMENTAIRE DES CONDUCTEURS



#### Références réglementaires :

- Décret n° 2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite,
- Arrêté du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

#### 1. Organisation de la formation initiale

En 2016, quatre sessions de formation initiale, d'une durée de 1.5 jours (9 heures) ont été organisées par l'institut. Elles s'adressent aux médecins siégeant dans les commissions médicales départementales ou souhaitant bénéficier de l'agrément préfectoral les autorisant à pratiquer le contrôle médical des conducteurs.

98 médecins y ont participé contre 172 en 2015.

Une de ces sessions a été organisée à Saint-Pierre-et-Miquelon.

#### 2. Organisation de la formation continue

La formation continue est obligatoire pour tout renouvellement d'agrément. Elle consiste en une actualisation des connaissances en matière de santé et de sécurité routière en fonction de l'évolution de la réglementation et des connaissances scientifiques.

En 2016, sept sessions de formation continue, d'une durée d'une demi-journée (3 heures), ont été organisées par l'institut.

92 médecins y ont participé contre 104 médecins en 2015.

**Au total, s'agissant des formations initiale et continue de la filière médicale, 190 médecins ont été formés en 2016, représentant 165 jours de formation.**

### //// LA FORMATION DANS LE DOMAINE DE LA SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE (DISPOSITIF PERMIS A POINTS)

Les formations dans ce domaine concernent les personnels chargés de la gestion technique et administrative (GTA) des centres de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR), les formateurs habilités à la formation à la GTA, les animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Les formations au métier d'animateur s'adressent aux personnes titulaires du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs (BAFM) et aux psychologues. Les candidats à la qualification professionnelle d'animateur doivent suivre une formation initiale obligatoire de cinq semaines, complétée par une formation continue de deux ou cinq jours tous les cinq ans.

## A) LA FORMATION DES ANIMATEURS DE STAGES DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE

### 1. la formation initiale

La formation initiale des animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR) se déroule sur cinq semaines (175 heures) non consécutives permettant une période d'alternance en entreprise.



En 2016, deux sessions de formation initiale ont été réalisées.

Au total, soixante personnes ont bénéficié de cette formation.

La complémentarité dans l'animation des stages de sensibilisation à la sécurité routière par un binôme à double compétence (psychologue et titulaire du titre BAFM ou BAFCRI) est essentielle. De plus, l'accent est mis sur le recrutement de candidats d'origines différentes pour participer à une même session de formation initiale

### 2. la formation continue

L'arrêté du 26 juin 2012 relatif à l'autorisation d'animer des stages de sensibilisation à la sécurité routière instaure une autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, délivrée par le préfet, pour une durée limitée à cinq ans.

Cet arrêté précise les conditions de formation continue des animateurs. Placées sous le contrôle de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR), ces formations sont confiées à l'INSERR afin de garantir l'homogénéité des formations tant initiale que continue.

Pour le renouvellement de l'autorisation d'animer, la durée et les contenus de la formation varient en fonction de la date d'obtention du certificat ou de l'attestation de formation initiale :

- **Pour les animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière formés jusqu'au 25 décembre 2006 (première génération)** : obligation d'une formation de cinq jours (trois jours de formation théorique suivis d'une période d'alternance puis deux jours de formation « retour d'expérience »).

Quatre sessions de formation continue, d'une durée de cinq jours, ont été organisées par l'institut à Nevers, Lyon, Paris et Toulouse.

Cinquante-neuf animateurs y ont participé.

- **Pour les animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière formés à compter du 26 décembre 2006 (deuxième génération)** : obligation d'une formation de deux jours tous les cinq ans.

Huit sessions de formation continue sur les thématiques « améliorer ses pratiques d'animation » (Nantes, Reims, Toulouse, Aix-en-Provence et Nevers), « intervenir sur les pratiques addictives » (Nantes et Nevers) et « se former à l'utilisation de Protolangage® » (Nevers) ont été organisées par l'institut.

Cent vingt-six animateurs y ont participé.



## **B) LA FORMATION A LA GESTION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE DES CENTRES DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE (GTA)**

Un arrêté du 26 juin 2012 a fixé de nouvelles conditions relatives à l'encadrement et au fonctionnement des établissements habilités à organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière ainsi que les conditions techniques et administratives applicables à leurs exploitants. Cet arrêté a également fixé le programme des stages. Il précise les nouvelles conditions requises pour l'exercice de l'activité d'exploitant des établissements organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière, en application du décret n° 2009-1678 du 29 décembre 2009 modifié relatif à l'enseignement de la conduite et à l'animation de stages de sensibilisation à la sécurité routière. Les principales mesures à caractère administratif déclinées par ce texte concernent la délivrance, par le préfet, d'un agrément dont la durée de validité est limitée à cinq ans, renouvelable, sous réserve du respect d'un certain nombre de dispositions liées à la qualité du demandeur, aux moyens de l'établissement, à l'acquisition d'une formation initiale et continue à la gestion technique et administrative d'un établissement.

### **1. la formation des formateurs habilités**

L'INSERR a été désigné comme organisme de formation pour la formation des formateurs habilités à dispenser la formation à cette gestion administrative.

Aucune session n'a été organisée en 2016.

### **2. la formation des directeurs de centres de sensibilisation a la securite routiere**

Cette formation, d'une durée de deux jours, est destinée aux exploitants des centres organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière et à leurs représentants.

L'exploitant est dans l'obligation de suivre cette formation initiale lorsqu'une demande d'agrément a été déposée à partir du 1er juillet 2012 pour l'ouverture d'un nouveau centre et il sera également dans l'obligation de suivre tous les cinq ans une formation continue pour continuer à exercer cette mission.

Les objectifs poursuivis par cette formation consistent à connaître le contexte législatif et réglementaire du permis à points, à clarifier les rôles et les fonctions des différents acteurs, à assurer la cohérence du système, à professionnaliser tous les acteurs du permis à points et à valoriser leur mission.

Une session de formation a été organisée à destination de quinze participants (dix participants en 2015).

**Au total, les formations dans le domaine de la sensibilisation à la sécurité routière (dispositif « permis à points ») ont concerné 260 stagiaires, soit 2077 jours de formation.**

## **//// LES EXPERTS AUTOMOBILES**

La formation continue relative au contrôle des « véhicules endommagés » est régie par l'arrêté du 26 juillet 2011 relatif à l'obtention et au maintien de la qualification pour le contrôle des véhicules endommagés pour les experts en automobile.

La formation annuelle d'une journée dispensée par l'INSERR, regroupant la partie administrative et la partie technique, permet de valider la qualification pour le contrôle des véhicules endommagés (VE) jusqu'à la fin de l'année suivante.

En 2016, 303 experts ont été formés contre 318 en 2015.

## Formations à destination des entreprises et administrations

L'INSERR dispense des formations et des conférences dans les quatre domaines suivants :

- La prévention du risque routier (théorie et/ou pratique),
- L'éco-conduite (théorie et/ou pratique),
- La conduite proactive,
- La conduite en cortège.

L'INSERR dispense également des formations de formateurs aux risques routiers et à l'éco-conduite.

### //// LES FORMATIONS « RISQUES ROUTIERS »

#### ➤ Conduite en cortège :

Une session de trois jours en novembre 2016 a été dispensée pour quatre agents, dont trois de la préfecture du Doubs et un agent de la préfecture du Loiret.

#### ➤ Conduite proactive :

Une session d'une journée a été dispensée en janvier 2016 pour cinq collaborateurs du centre de long séjour de Saint-Pierre-le-Moûtier (Nièvre).

Une session de deux journées a été dispensée en mai et juin 2016 pour cinq participants (dont quatre agents de la DDSPP 58 et une personne du SDIS 91).

Une session d'une journée a été dispensée en novembre 2016 pour dix collaborateurs de la société Alliance Propreté.

Trois sessions d'une journée ont été dispensées en décembre 2016 pour vingt et un agents du SSIAD de la Nièvre.

#### ➤ Prévention des risques routiers (théorie et pratique) :

Une session d'une journée a été dispensée en février 2016 pour neuf collaborateurs de la société Textilot.

Une session d'une journée a été dispensée en juillet 2016 pour dix agents de la PEPA Croix Rouge d'Argenteuil.

Une session d'une journée a été dispensée en octobre 2016 pour quatre participants dans les locaux de l'INSERR à Nevers.

Une session d'une journée a été dispensée en octobre 2016 pour dix agents de la PEPA Croix Rouge d'Argenteuil.

Une session d'une journée a été dispensée en novembre 2016 pour cinq collaborateurs d'EDF Centre National de Production d'Electricité de Belleville-sur-Loire.

#### ➤ Prévention des risques routiers (théorie)

Une session d'une journée a été dispensée en octobre 2016 pour dix collaborateurs de la société Alliance Propreté.

#### ➤ Conférence en prévention des risques routiers :

Une conférence de deux demi-journées a été organisée en septembre 2016 pour Pôle Emploi de Villeneuve d'Ascq et Boves.

Une conférence a été organisée en mars 2016 pour la Mission Locale de Château-Chinon.

## //// LES FORMATIONS « ECO-CONDUITE »



Ce module a notamment été dispensé au Sénat sur véhicules hybrides à destination de six chauffeurs, sur une journée, en décembre 2016.

Une session de trois journées a été organisée en octobre, novembre et décembre 2016 pour quatorze collaborateurs du SIEEEN 58.

### ➤ **Les formations sur mesure en prévention des risques routiers et eco-conduite**

Dix journées de formation ont été organisées en octobre et novembre 2016 pour trente-six collaborateurs de la société HILL ROM.

### ➤ **Les formations de formateurs en prévention des risques routiers (module 1)**

Une session de trois journées a été dispensée en avril 2016 pour quatre participants.

Une session de trois journées a été dispensée en novembre et décembre 2016 pour cinq participants.

### ➤ **Les formations de formateurs en prévention des risques routiers (module 2)**

Une session de deux journées a été dispensée en septembre 2016 pour sept participants.

### ➤ **Les formations de formateurs en eco-conduite (module 1)**

Une session de trois journées a été dispensée en mai 2016 pour deux participants.

Deux agents de la DEAL Cayenne ont été formés à la formation de formateurs en éco-conduite (modules 1 et 2) sur une durée de cinq jours.

### ➤ **Les formations de formateurs en eco-conduite (module 2)**

Une session de deux journées a été dispensée en novembre 2016 pour huit participants.

**Au total, les formations post-permis (prévention des risques routiers, éco-conduite et conduites spécifiques) ont concerné 207 stagiaires, soit 352 jours de formation.**

## Examens et concours

### **//// BREVET D'APTITUDE A LA FORMATION DES MONITEURS D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE DES VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR (BAFM)**

Dans le cadre du marché que l'INSERR a remporté pour l'organisation des épreuves d'admission du BAFM, 116 candidats se sont succédés dans les locaux de l'institut, du 20 mars au 4 avril 2017, à raison de 16 candidats par jour, passant chacun les trois épreuves d'admission : leçon d'enseignement théorique, critique de leçon de conduite et interrogation sur le véhicule.

A l'issue des épreuves d'admission, 23 candidats ont été reçus à cet examen.

### **//// EPREUVES D'ADMISSION DES CONCOURS DELEGUES ET INSPECTEURS DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

L'institut a accueilli les épreuves d'admission des concours interne et externe des délégués et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

Les épreuves se sont déroulées du 7 au 10 juin. Au programme du concours des inspecteurs (84 candidats), un exercice de conduite sur véhicule léger, des réponses à des questions orales sur la sécurité routière et le code de la route et enfin, un entretien avec le jury.

S'agissant du concours des délégués (21 candidats), les épreuves ont eu lieu du 21 au 23 juin dernier et comprenaient un exercice de conduite sur véhicule léger, des questions portant sur le code de la route et un entretien avec le jury.

### **//// PREPARATION AUX EPREUVES ECRITES DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA FILIERE « SECURITE ROUTIERE »**

A la demande du ministère de l'Intérieur, l'INSERR a organisé des préparations à distance aux épreuves écrites des concours et examens professionnels de la filière « sécurité routière » (catégorie A et B).

#### **1. L'examen professionnel d'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2ème classe**

Quatre-vingt-quinze agents se sont inscrits à cette préparation qui comprenait :

- une formation à distance via le site internet de l'INSERR (création d'une page spécifique avec accès réservé) :
  - réglementation (dispositions nouvelles, réactualisation des connaissances),
  - réglementation technique de l'examen du permis de conduire,
  - dispositions administratives et réglementaires liées à l'examen du permis de conduire,
  - sécurité routière,
- deux devoirs d'entraînement établis par l'INSERR et diffusion des corrigés.

67 % des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement (contre 86 % en 2015).

## **2. L'examen professionnel d'accès au grade de delegue principal au permis de conduire et à la sécurité routiere**

Quatorze agents se sont inscrits à cette préparation à l'épreuve écrite du concours professionnel d'accès au grade de délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, soit la rédaction d'une note de synthèse.

Trois devoirs d'entraînement ont été établis par l'INSERR ; un guide méthodologique a également été diffusé à l'ensemble des candidats.

Chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

36 % des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement (contre 77% en 2015).

## **3. Le concours interne d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) de 3eme classe**

Trente-deux agents ont participé à la préparation à distance aux épreuves écrites d'admissibilité du concours interne d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 3<sup>ème</sup> classe.

Trois devoirs d'entraînement, par épreuve, ont été établis par l'INSERR ; un guide méthodologique a également été diffusé aux candidats.

Chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

29 % des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement (contre 32% en 2015).

## **4. concours interne d'accès au corps des delegues au permis de conduire et a la sécurité routière (DPCSR)**

Quarante-cinq agents ont participé à la préparation à distance à l'épreuve écrite N°1 du concours interne d'accès au corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière, soit la rédaction d'une note administrative.

Trois devoirs d'entraînement ont été établis par l'INSERR ; un guide méthodologique a également été diffusé aux candidats.

Chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

56.3 % des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement (contre 56% en 2015).

# LES FONCTIONS SUPPORT

## ➔ Les ressources humaines

### //// LE PERSONNEL

L'INSERR compte trois catégories de personnels :

- des fonctionnaires mis à disposition par le ministère de l'intérieur. Ils sont au nombre de trois,
- des personnels salariés de droit privé. Ils sont au nombre de seize au 31 décembre 2016 (14.67 équivalents temps plein),
- des prestataires (privés et publics) recrutés ponctuellement pour accomplir des missions soit de formation, soit d'études, sur des durées très variables. 204 fonctionnaires et 50 prestataires externes ont ainsi accompli des missions de formation au sein de l'INSERR en 2016.

L'âge moyen des personnels permanents de l'INSERR (salariés et mis à disposition) est de 51 ans.

Cet effectif se partage entre 78 % de femmes et 22 % d'hommes.

### //// LA FORMATION DU PERSONNEL

Le plan de formation 2016 a permis de compléter ou développer les compétences d'une partie des collaborateurs de l'INSERR.

56% des salariés ont suivi une formation en 2016, soit un total de 172 heures pour un montant de 11 221.54 € financé par l'Agéfos PME Bourgogne avec le soutien financier du FPSPP (fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels)

## ➔ La communication & relations publiques

### //// LA CONCEPTION ET LA DIFFUSION DU BULLETIN DE L'INSERR

Depuis 2012, l'INSERR diffuse une lettre électronique mensuelle. Dix numéros sont parus en 2016.



Adressé à un large réseau d'intervenants dans le domaine de la sécurité routière et des divers partenaires de l'INSERR, chaque numéro fait l'objet d'une diffusion à plus de 4000 destinataires.

Ce bulletin est disponible sur le site internet de l'INSERR ([www.inserr.fr](http://www.inserr.fr)).

## //// ASSEOIR L'IMAGE INSTITUTIONNELLE DE L'INSERR

### 1. Relation avec les services de l'Etat, les collectivités publiques et le tissu économique local

Dans le cadre de sa prise de fonction, la directrice générale a effectué différentes rencontres protocolaires notamment les représentants des services de l'Etat (préfecture, gendarmerie), le maire de la ville de Nevers et le directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Nièvre (SDIS) et son équipe.

Monsieur Joël MATHURIN, préfet de la Nièvre nommé le 21 novembre 2016, a rejoint les membres de l'assemblée générale le 6 décembre 2016. Ce fut l'occasion pour lui de découvrir l'INSERR et ses activités.



Plusieurs rencontres avec des acteurs de l'économie nivernaise ont été organisées notamment via la chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre (CCI) et son club des dirigeants. Les échanges permettent de représenter l'institut et ses diverses activités à destination des administrations et des entreprises.

### 2. Relation avec le monde de l'enseignement et de la recherche

Plusieurs rencontres ont été organisées notamment avec l'institut supérieur de l'automobile et des transports (ISAT) et plusieurs lycées professionnels de Nevers.

Une visite de l'institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) a eu lieu.

### 3. Partenariat avec le Circuit de Nevers Magny-Cours

Le partenariat avec le circuit de Nevers Magny-Cours a été officiellement reconduit par la signature d'une nouvelle convention pour l'année 2016.

Ce partenariat permet de mutualiser les moyens et les compétences de nos structures respectives à l'exemple des formations dispensées sur le circuit telles que la conduite en cortège et la conduite proactive.

### 4. Partenariat avec le pôle de la performance Nevers Magny-Cours

Depuis 2013, l'INSERR est membre de l'association des entreprises du pôle de la performance Nevers Magny-Cours (PPNMC).



Créée en octobre 2006 et soutenue depuis son démarrage par les pouvoirs publics, l'association des entreprises du PPNMC, labellisée "Grappe d'Entreprises" en 2011, regroupe plus d'une trentaine de membres.

## ➔ Gestion et animation du site internet



L'INSERR a procédé à la refonte intégrale de son site Internet.

Ce chantier a abouti à la livraison du nouveau site en mai 2016. **19 198 visites** (du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2016) ont été comptabilisées.

La durée moyenne d'une visite est de 2 minutes 44

Repensé pour l'ensemble de ses publics, il propose une meilleure organisation de l'information, un accès facilité pour ses clients et usagers.

### Quatre rubriques :

Le site internet, au nouveau design, est organisé en quatre parties : "qui sommes-nous", "nos formations", "études et recherches" et "examens et concours".

Des informations contextuelles sont fournies pour simplifier la visite des internautes.

Le site de l'institut s'articule autour de trois rubriques principales orientées par métier :

- La fonction publique,
- Les professions réglementées,
- Les entreprises et administrations.

Une rubrique plus institutionnelle de présentation de notre institut contribue à asseoir et promouvoir l'INSERR comme organisme national, spécifiquement dédié à la sécurité routière.

### Une boutique en ligne :



Le client pourra accéder facilement aux informations qui le concernent, consulter les plannings de formation, s'inscrire à une session et payer par carte bancaire.



Nos outils pédagogiques d'animation en sécurité routière sont également disponibles et en vente via la boutique.

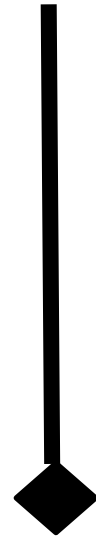
### Une base documentaire simplifiée :

La base de données et de publications en lien avec la sécurité routière a été modifiée pour un accès facilité aux ressources qu'elle propose. L'extranet "santé et conduite" est accessible à tout public.

Recherche simple, recherche avancée, les internautes peuvent dorénavant accéder facilement aux ressources de l'institut.



# **Grands chiffres**



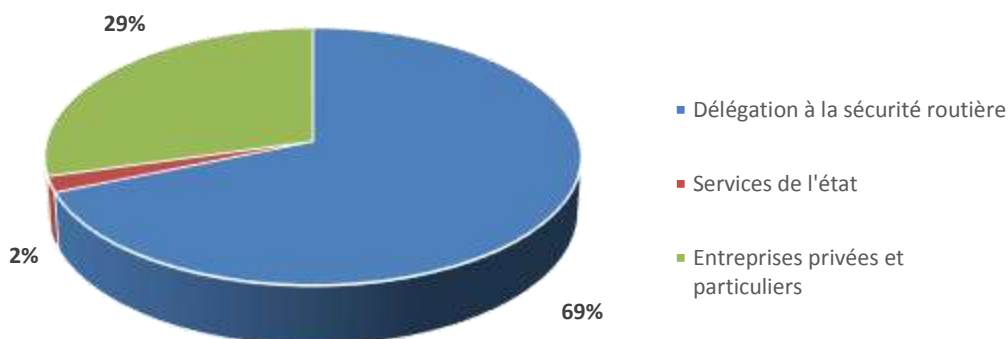
## Les principaux éléments comptables

Le chiffre d'affaires de l'année-2016 s'élève à **3 192 285 €**, soit une augmentation de 1.81 % par rapport à celui de l'année précédente (3 135 551€).

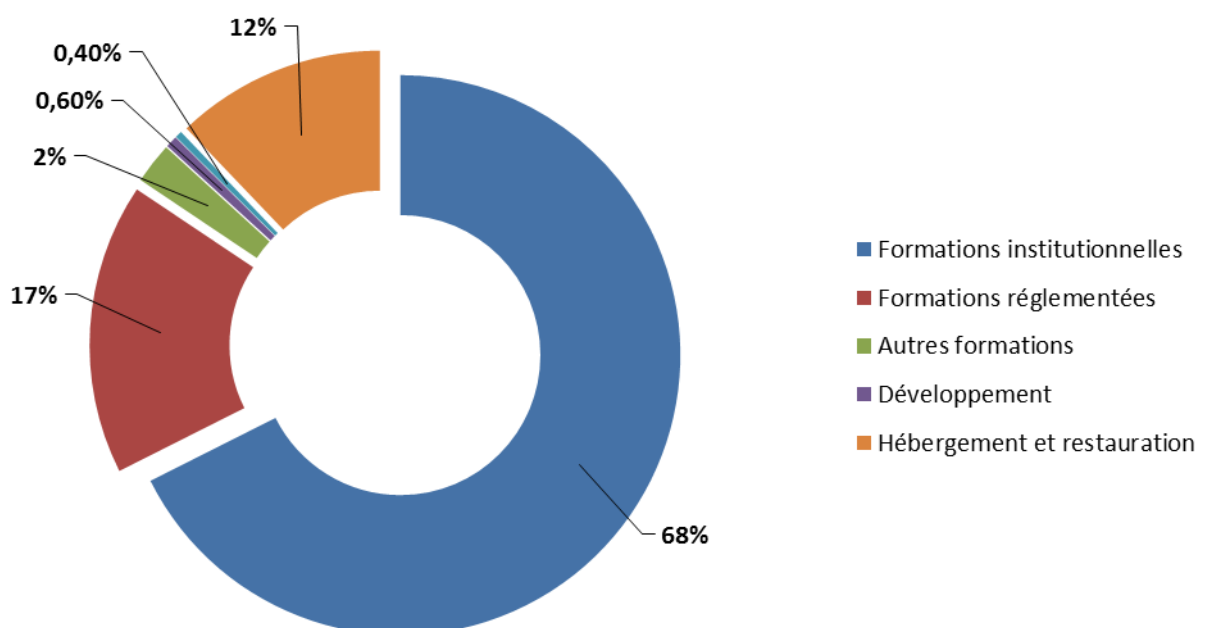
Il provient de commandes reçues :

- de la DSCR à hauteur de **2 194 418 €**
- de services de l'Etat et collectivités locales **63 233 €**
- d'entreprises privées et de particuliers pour **934 634 €**

### //// REPARTITION PAR TYPE DE COMMANDITAIRE



### //// REPARTITION PAR TYPE D'ACTIVITES



Le poste **“formations institutionnelles”**, pour lequel un montant de 2 157 676.00 € est constaté, enregistre une hausse de 3.45% (solde des deux promotions d’IPCSR de 2015, recrutement d’examineur B du permis de conduire (agents de la Poste) et deux formations poids lourds à destination des délégués et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière).

Le poste **“formations réglementées”**, pour lequel un montant de 536 442.00 € est constaté, enregistre une augmentation de 9.43%. Cette hausse est due à l’augmentation sensible des formations continues des animateurs de stage de sensibilisation à la sécurité routière formés en 2016.

Les autres formations s’élèvent à un montant de 75 630.00 €, soit une hausse de 24.26%.

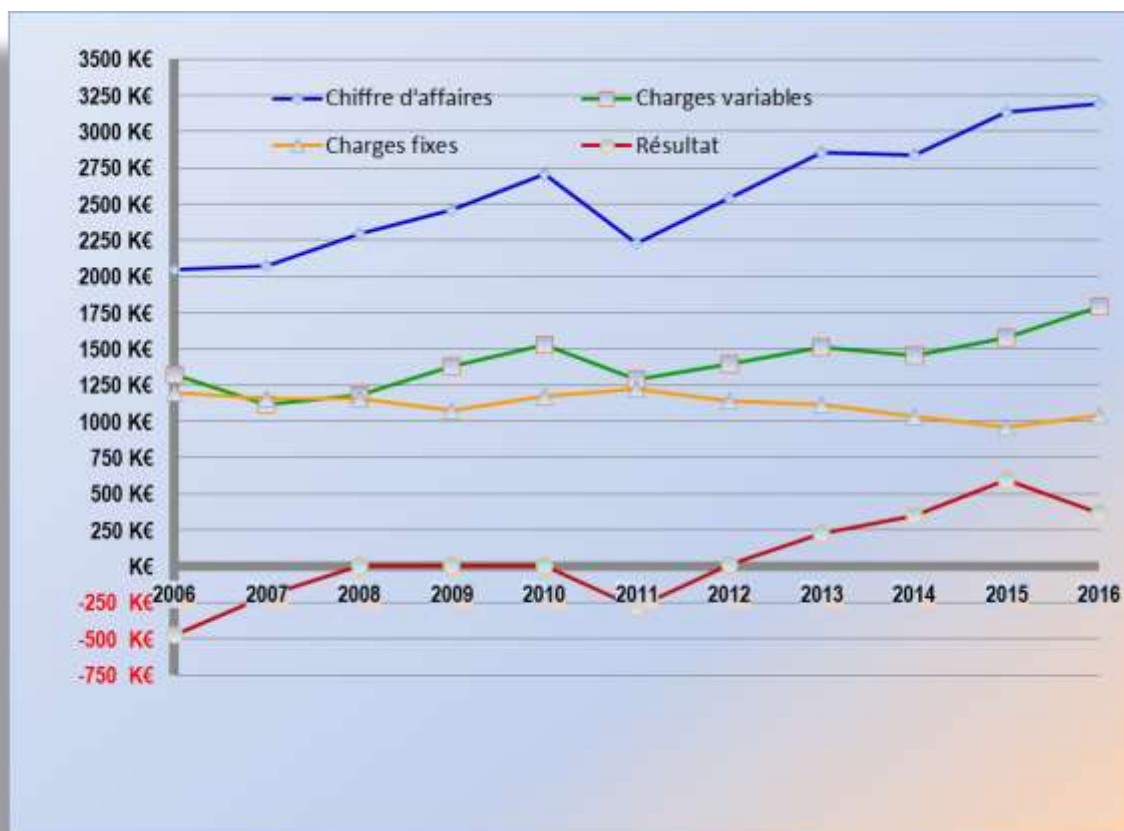
Le poste **“développement”** est en hausse avec un montant de 21 837.00€.

Le poste **“produits nouveaux”**, représente un montant de 12 855.00 €. Il concerne essentiellement la vente du support pédagogique « former et sensibiliser à la sécurité routière » et de la sortie d’un nouvel outil pédagogique, le Protolangage®.

Le poste **“hébergement et restauration”** représente 387 845.00€, soit une baisse de 10.56%. Il s’agit de la location des chambres, de bureaux, et de la restauration.

L’ensemble donne un chiffre d’affaires de 3 192 285.00 € en hausse par rapport à celui de 2015 (+ 1.81%). Il se situe à 120.38% des prévisions budgétaires.

#### //// ÉVOLUTION DES DONNEES COMPTABLES



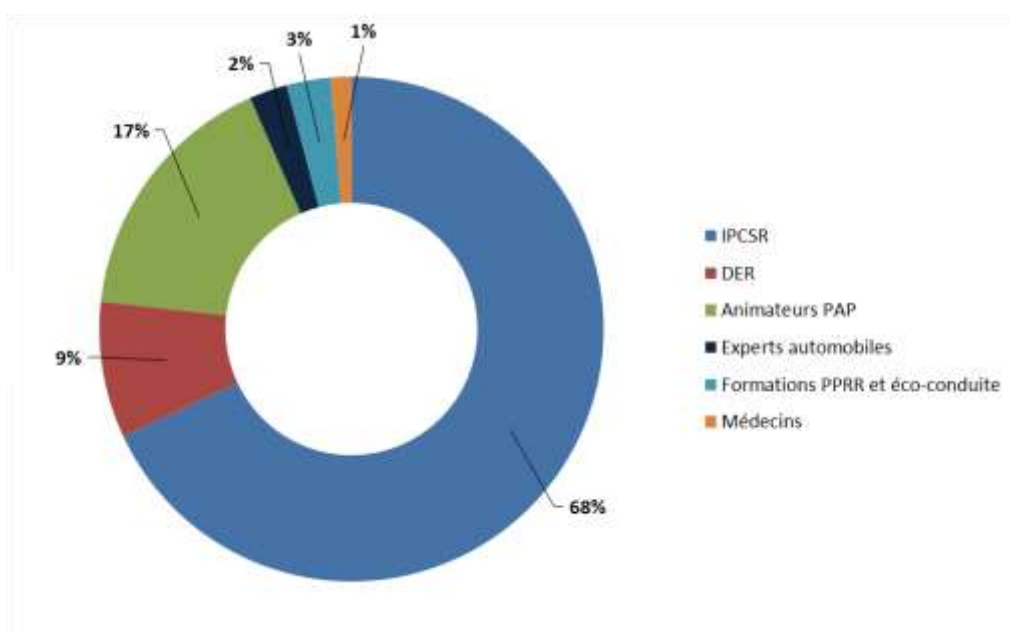
## //// BILAN PEDAGOGIQUE

Au cours de l'année 2016, l'INSERR aura dispensé 12 456 jours de formation, pour 1 596 stagiaires.

Cette activité de formation s'est répartie de la façon suivante :

• IPCSR	8 471 jours
• DER	1 088 jours
• Permis à points	2 077 jours
• Experts automobiles	303 jours
• Formations PPRR & ECO <sub>2</sub> Mobilité	352 jours
• Médecins	165 jours

Répartition du nombre de jours par formation



## //// IMPACT SUR LA VIE LOCALE

La population des stagiaires qui passent une partie de leur temps libre sur l'agglomération de Nevers, impacte l'activité locale, ne serait-ce que par les repas et les nuitées qui y sont consommées, ainsi que les carburants, etc.

A cet égard, on a dénombré en 2016 : 21 522 repas (contre 23 424 en 2015) servis en interne, 5 281 nuitées assurées en interne (contre 6 265 en 2015) et 6 154 nuitées assurées en externe (contre 6 050 en 2015).

## //// MARCHES PUBLICS

### **Fourniture et acheminement d'électricité pour un site de puissance supérieure à 36 KVA** (marché n° MP 16.001)

Candidat retenu : SASU ENERGEM (Metz - 57000)

Montant du marché :

HPH/KWh 4,025

HCH/KWh 2,783

HPE/KWh 3,439

HCE/KWh 2,331

Acheminement 3,987

Durée du marché : 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 renouvelable 3 fois

### **La fourniture (molécule), l'acheminement et la livraison de gaz naturel sur le site de l'INSERR** (marché n° MP 16.002)

Candidat retenu : EDF COLLECTIVITES (Dijon - 21000)

Montant du marché :

Abt annuel : 760,32 € H.T.

Terme de quantité : 0,03055 € H.T./KWh

CTA : 180,20 € H.T.

TICGN : 0,00434 € H.T./KWh

TVA à 5 % et 20 %

Durée du marché : 36 mois - Début le 1er juin 2016

### **Marché complémentaire au marché n° 15.007 relatif à la formation de 24 stagiaires, Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (EPCSR), à la conduite des véhicules des catégories C, D et C(E) du groupe lourd (obtention des permis de conduire des 3 catégories) et location et convoyage de véhicules du groupe lourd dans les trois catégories – C, D et C(E).** (marché n° MP 16.003)

Candidats retenus : École de Formation des Professionnels de la Route (EFPR) (Brétigny sur Orge - 91220)

Montant du marché : 5 168,40 € H.T.

Durée du marché : Semaine 14 et semaine 15 2016

### **Formation de 24 stagiaires, Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR), à la conduite des véhicules des catégories C, D et C(E) du groupe lourd (obtention des permis de conduire des 3 catégories).**

### **Location et convoyage de véhicules du groupe lourd dans les trois catégories - C, D et C(E) du permis de conduire pour 32 stagiaires.** (marché n° MP 16.004)

Candidat retenu pour l'ensemble du marché : École de Formation des Professionnels de la Route (EFPR) (Brétigny sur Orge - 91220)

Montant du marché : lot 1 : 155 225.00 € H.T. - lot 2 : 18 668.00 € H.T.- PSE 3 : 1 090,00 € - PSE 4 : 1 190,00 €

Durée du marché : 12 mois

### **Fourniture de documentations et matériels pédagogiques.** (marché n° MP 16.005)

Candidat retenu : Codes Rousseau (Le Château d'Olonne - 85180)

Montant du marché : lot 1 mini : 3 500.00 € H.T. - lot 1 maxi : 10 500.00 € H.T

Durée du marché : 12 mois renouvelable une (1) fois

**Formation des DPCSR dans le cadre de leur formation initiale, module « management »** (marché n° MP 16.006)

Candidat retenu : MANAGER FORMATION (Paris - 75116)

Montant du marché : 26 190 € HT

Durée du marché : 12 mois

**Hébergement et petits déjeuners des inspecteurs stagiaires du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR), des délégués stagiaires au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) et des formateurs et soirée étape pour les examinateurs des concours.** (marché n° MP 16.007)

Candidats retenus :

Lot 1 : Attributaire 1 (50 %) IBIS BUDGET (Varennes Vauzelles - 58640)

Montant du marché : mini 53 971.58 € H.T. maxi 59 246.23 € H.T.

Attributaire 2 (25 %) SNC SOUVILLY (Varennes Vauzelles - 58640)

Montant du marché : mini 48 690.20 € H.T. maxi 53 448.70 € H.T.

Lot 2 : Attributaire 1 (50 %) Hôtel IBIS (Nevers - 58000)

Montant du marché : mini 117 857.95 € H.T. maxi 128 634.94 € H.T.

Attributaire 2 (25 %) ASTREA (Varennes Vauzelles - 58640)

Montant du marché : mini 89 453.25 € H.T. maxi 97 632.90 € H.T.

Lot 3 : Attributaire 1 (50 %) Hôtel IBIS (Nevers - 58000)

Montant du marché : mini 27 921.60 € H.T. maxi 29 916.00 € H.T.

Durée du marché : 11 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

**Formation des Inspecteurs du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière dans le cadre de leur formation initiale promotion 2016 – module « relationnel – notions de communication ».** (marché n° MP 16.008)

Candidat retenu : MANAGER FORMATION (Paris – 75116)

Montant du marché : 26 120.00 € H.T.

Durée du marché : 12 mois

**Travaux de mise aux normes sécurité incendie et d'accessibilité**

**Lot 01 : Électricité Courant Fort & Faible**

**Lot 02 : Menuiseries intérieures/ extérieures - serrurerie**

**Lot 03 : Plâtrerie – peinture - plafonds suspendus –carrelage -faïences**

**Lot 04 : Flocage**

**Lot 05 : Plomberie – chauffage – ventilation**

**Lot 06 : VRD – Gros œuvre**

**Lot 07 : Ascensoriste**

(marché n° MP 16.009)

Candidats retenus :

Lot 1 : Électricité – BAUDRAS (Nevers – 58000)

Lot 2 : Menuiseries - Sarl DENIS (Guérigny – 58130)

Lot 3 : Plâtrerie peinture – CARDINAULT (La Charité sur Loire – 58400)

Lot 4 : Flocage – EUROFLOC (Saint Claude De Diray - 41350)

Lot 5 : Plomberie – BAUDRAS (Nevers – 58000)

Lot 6 : VRD – MORINI (Garchizy – 58600)

Lot 7 : Ascensoriste – OTIS (Puteaux – 92800)

Durée du marché : 25 semaines

**Acquisition de neuf (9) véhicules neufs à deux-roues équipés moto-école et reprise de huit (8) véhicules à deux-roues équipés moto-école.** (marché n° MP 16.010)

Candidat retenu : MOTOSPORT (Nevers – 58000)

Montant du marché : 45 650.00 € H.T.

Durée du marché : du 9 janvier 2017 au 09 février 2017





**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016**

**122, rue des Montapins  
CS 20015**

**58028 Nevers cedex**

**☎ : 03.86.59.90.59**

**📠 : 03.86.59.53.82**

**courriel : [info@inserr.fr](mailto:info@inserr.fr)**

**site : [www.inserr.fr](http://www.inserr.fr)**